MAIRIE DE

HOTOT EN AUGE

14430



PROCÈS VERBAL LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 6 juillet 2021

Tél: 02 31 79 06 26

mairie.hototenauge@laposte.net

L'an deux mil vingt et un, le mardi 6 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mme PATUREL Brigitte, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Brigitte PATUREL, Jean-Marc AUVRAY, Bernard BOUCHER, Emmanuel CARPENTIER, David COUROYER Marie-Ange GAUTRON, Virginie HEMERY, KOZOLINSKY Sandrine, Anne LAVIEC

Absents excusés: Mounir ZIANI.

Absents: Guillaume COUDEVYLLE.

Secrétaire de séance : David COUROYER

AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande un ajout à l'ordre du jour

✓ Demande de subvention : TREK ROSE TRIP SÉNÉGAL

À l'unanimité le Conseil Municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour

DÉLIBÉRATION COMPTE 6232 " FÊTES ET CÉRÉMONIES" POUR LISTER LES DÉPENSES.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande de la perception une délibération doit être prise afin de lister les dépenses à mettre dans le compte 6232 "Fêtes et cérémonies".

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies", conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

- Vu les crédits ouverts annuellement au budget à l'article 6232 "Fêtes et Cérémonies".

le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies" dans les conditions suivantes :

Réceptions communales : organisées uniquement à l'initiative de Monsieur le Maire : cérémonie des vœux, repas des aînés, paniers de fin d'année, colis de Noël, vin d'honneur pour le 8 mai, 11 novembre.

Les gerbes de fleurs, couronnes, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, ou lors de réceptions officielles, offertes uniquement à l'initiative de Monsieur le Maire,

Fournitures de livres : offerts à l'initiative de Monsieur le Maire, à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, arbre de Noël,

Fournitures de jouets : offerts uniquement à l'initiative de Monsieur le Maire à l'occasion de l'arbre de Noël,

Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, etc...)

Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,

Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,

Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition de délibération.

REMISE EN FORME DU TERRAIN DE PÉTANQUE.

Madame le Maire informe le conseil municipal du devis reçu de Monsieur Claude LAFOSSE, pour la remise en état du terrain de pétanque pour un montant HT de 1790,00 € soit 2148,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal demande à Madame le Maire de demander un devis au SIVU et de reporter la décision ultérieurement.

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE.

Madame le Maire fait part d'une demande de Madame LAVIEC DUPUIS Anne pour un aménagement d'accès sur le chemin de l'église parcelle A257, pour la location du logement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes sur une route communale ne peuvent pas être refusées par la commune si celles-ci ne représentent pas un caractère dangereux pour la sécurité.

Après délibération par le conseil municipal, (Madame LAVIEC DUPUIS n'a pas participé au vote étant la propriétaire de la parcelle) par :

POUR 8 voix

ABSTENTION 1 VOIX

Autorise Madame le Maire à faire la permission d'accès à Madame LAVIEC DUPUIS Anne.

Demande de subvention : TREK ROSE TRIP SÉNÉGAL

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'une habitante de la commune, pour d'emander une subvention pour participer au TREK ROSE TRIP SÉNÉGAL.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne une subvention de 300€.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Clocher Brocottes

Suite à un devis reçu de l'entreprise BODET pour le remplacement du mouton le conseil municipal demande à reporter ce sujet.

✓ Cimetière Le Ham

Un devis sera demandé pour prolonger la descente de la gouttière et limiter le ravinement.

✓ Référent site internet

Un référent doit être nommé concernant notre site internet, Monsieur David COUROYER prendra contact avec Madame AUVRAY Annie

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire leva la séance à 21 heures 50.

Le Maire

Brigitte PATUREL